

Conformes ou non ?

4 Testez vos pratiques

Évaluez en 12 questions la conformité de vos pratiques par rapport à la réglementation en vigueur. Ce QCM ne donne qu'un aperçu des points à surveiller et se concentre sur les postes les plus impliqués dans les pollutions liées à la manipulation des produits phytosanitaires.

Quelques illustrations peuvent vous donner des idées, à la fois réglementaires et pratiques, pour aménager votre poste de travail.

Pour bien stocker ses produits

Un local bien aménagé et conforme à la réglementation répond à trois objectifs : sécuriser l'utilisateur et les tiers, conserver les produits dans de bonnes conditions et protéger l'environnement. Les aménagements obligatoires vont dépendre des quantités stockées, ainsi que du nombre de personnes ayant accès au local.



On veillera à avoir un local de stockage fermé à clef, bien identifié et aéré, avec un extincteur à l'extérieur.



Pour retenir d'éventuelles fuites, le sol doit être étanche et muni d'une rétention (bas de mur enduit).



Le seuil de porte peut assurer la rétention.



Astuce : prévoir des étagères métalliques d'une surface suffisante pour un classement facile.



Il est conseillé de ranger les emballages volumineux sur une palette ou du caillibotis.

1 Pour éviter tout retour de la bouillie phytosanitaire dans le réseau d'approvisionnement en eau, le poste de remplissage est équipé (plusieurs réponses sont possibles) :

- a d'une cuve intermédiaire,
- b d'une potence,
- c d'un clapet anti-retour,
- d d'aucun équipement spécifique.

2 Pour éviter tout débordement du pulvérisateur au moment du remplissage, le poste de remplissage est équipé (plusieurs réponses sont possibles) :

- a d'un volucompteur à arrêt automatique ou d'une cuve intermédiaire,
- b d'une aire étanche,
- c d'aucun moyen spécifique,
- d je surveille et reste attentif.

3 Le pulvérisateur doit faire l'objet d'un contrôle obligatoire :

- a chaque année,
- b toutes les 1 000 heures de travail,
- c tous les 5 ans et avant la date d'échéance (voir numéro de Siret ou cas de dérogation),
- d tous les 10 ans.

Si le fond de cuve est géré au champ...

4 La première dilution du fond de cuve est :

- a) 2 fois supérieure au volume de fond de cuve,
- b) 5 fois supérieure au volume du fond de cuve,
- c) 10 fois supérieure au volume du fond de cuve,
- d) 100 fois supérieure au volume du fond de cuve.

5 Le rinçage est effectué :

- a) sur le chemin d'accès à la parcelle,
- b) dans la parcelle venant de faire l'objet du traitement,
- c) sur la jachère la plus proche,
- d) dans la cour de ferme.

6 En fin de rinçage et avant vidange, la concentration en matière active dans le dernier fond de cuve est divisée par :

- a) 5,
- b) 10,
- c) 100,
- d) 1 000.

7 La vidange du dernier fond de cuve dilué peut être réalisée au même endroit :

- a) après chaque traitement,
- b) une seule fois par an,
- c) deux fois par an,
- d) une seule fois par trimestre.

8 La vidange du fond de cuve dilué peut être réalisée (plusieurs réponses sont possibles) :

- a) à 25 m d'un point d'eau,
- b) à 50 m d'un point d'eau,
- c) à 75 m d'un point d'eau,
- d) à 100 m d'un point d'eau.

Si le fond de cuve est géré sur l'exploitation...

9 Le fond de cuve est (plusieurs réponses sont possibles) :

- a) vidangé dans la cour de ferme,
- b) vidangé sans dilution sur une surface enherbée,
- c) récupéré et traité avec un procédé physique, chimique, biologique..., reconnu par l'administration,
- d) stocké avant d'être pris en charge par un prestataire agréé.

Si le lavage extérieur du pulvérisateur est géré au champ...

10 Le lavage de l'extérieur du pulvérisateur est réalisé :

- a) sur une surface enherbée à moins de 50 m d'un point d'eau,
- b) sur un sol nu à moins de 50 m d'un point d'eau,
- c) sur une surface enherbée à plus de 50 m d'un point d'eau,
- d) sur un sol nu à plus de 50 m d'un point d'eau.

11 Le pulvérisateur peut être lavé au même endroit :

- a) une seule fois par an,
- b) deux fois par an,
- c) trois fois par an,
- d) après chaque traitement.

Si le lavage extérieur du pulvérisateur est géré sur l'exploitation...

12 Les eaux de lavage... (plusieurs réponses sont possibles) :

- a) rejoignent le fossé,
- b) rejoignent le réseau d'eaux usées,
- c) sont récupérées et traitées avec un procédé physique, chimique, biologique..., reconnu par l'administration,
- d) sont stockées avant d'être prises en charge par un prestataire agréé.

Rendez-vous en fin d'article pour connaître les bonnes réponses.

Pour remplir en toute sécurité son pulvérisateur

Durant les phases de préparation de la bouillie et de remplissage du pulvérisateur, il faut veiller à protéger le réseau d'approvisionnement en eau ainsi que la ressource en eau et minimiser les volumes d'effluents à traiter après pulvérisation.

Bien sûr, aucun dispositif ne remplace la vigilance et la présence pendant toute la durée du remplissage !



La paillasse de préparation peut être équipée d'un 2^e point d'eau et d'un égouttoir à bidons.



Exemple d'une aire aménagée sous hangar.



Pour éviter toute pollution de la ressource en eau, une des solutions consiste à aménager une aire étanche avec bordures ayant une capacité de rétention suffisante.



Une réserve d'eau intermédiaire avec potence offre une rupture entre le réseau d'eau et la cuve du pulvérisateur.

Bien équiper son pulvérisateur

Un pulvérisateur bien équipé facilite la gestion des effluents au champ. Cuve de rinçage, trémie d'incorporation, rotobuses, kit de lavage extérieur... sans tous être obligatoires, ces équipements seront fortement recommandés.



Une buse de rinçage interne, ou rotobuse, permet d'assurer un rinçage complet de la cuve.



Exemple d'un pulvérisateur équipé d'un matériel de lavage au champ.



L'incorporateur de produits et son rince-bidon facilite la préparation.



Pratique et obligatoire: la cuve lave-mains.



Une cuve de rinçage doit avoir un volume adapté à la cuve principale pour assurer les différentes dilutions de rinçage.

Pour en savoir Plus

- Retrouvez sur le site www.arvalisinstitutduvegetal.fr un autre questionnaire qui aborde l'ensemble du parcours d'un produit phytosanitaire sur votre exploitation : « *Testez-vous ! Vos pratiques de manipulation des produits phytosanitaires* »
- Le diagnostic Aquasite® permet également de vérifier la conformité de vos pratiques et d'envisager des aménagements spécifiques à votre situation si nécessaire.
- *ARVALIS Infos* d'octobre 2008 revient sur tous les détails pratiques et réglementaires. Vous pouvez le télécharger sur www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/arvalis_infos.
- Autre source d'informations, le projet européen TOPPS a réalisé plusieurs supports pour différents publics (agriculteurs, techniciens, enseignants) disponibles et téléchargeables sur www.topps-life.org. Vous y trouverez par exemple des supports de formation, des vidéos, des brochures, une photothèque...

Les réponses possibles traduisant la conformité de vos pratiques sont :

- 1 : a, b ou c
- 2 : a, b ou d
- 3 : c
- 4 : b
- 5 : b
- 6 : c
- 7 : b
- 8 : b, c ou d
- 9 : c ou d
- 10 : c
- 11 : a
- 12 : c ou d

Gestion au champ/gestion à la ferme

Quel que soit le mode de gestion choisi ou possible, l'objectif est de ne pas permettre un retour des effluents dans le milieu, surtout s'ils ne sont pas dilués. Si la gestion se fait au champ, on veillera alors à ne vidanger que des effluents dilués en s'éloignant des cours d'eau. Dans le cas où la gestion ne peut se faire qu'à la ferme, il faudra mettre en place un des systèmes de traitement agréé (voir *Perspectives Agricoles* n° 354, mars 2009, p. 38).



Le lavage extérieur du pulvérisateur peut se faire au champ après avoir rincé la cuve.



Quand le lavage au champ n'est pas possible, des systèmes de récupération et de traitement à la ferme peuvent être installés.

Pour bien gérer ses bidons

Après usage, les emballages des produits liquides doivent être rincés à l'eau claire, et les eaux de lavage doivent être incorporées dans la cuve du pulvérisateur.



Les bidons vides sont stockés dans un endroit couvert (ex. : local de stockage) en attendant de rejoindre la filière de collecte spécialisée.



Pour être efficace, il est conseillé de réaliser au moins trois rinçages successifs des bidons.